



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 Juin 2021

L'an deux mille-vingt-et-un, le seize juin, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de MOISSEY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Dominique TRONCIN, Maire

Présents : MM. BARBIER Emmanuel - BOUCHARD Brigitte – DAUDY François - JACQUET Serge - JOUAIN Céline – MAGDELAINE Martial - NICOLIN Sacha - OCLER Christine – RACINE Benoît - RICHARD Pascale – ROUSSELET Philippe – VEURIOT Stéphanie

Absentes excusées : BERNOUX Céline - NOUNGA Dany

Secrétaire : Christine OCLER

Membres exercice = 15 – Présents = 13 – Votants = 13

Convocation : 08/06/2021 – Affichage 23/06/2021

Autre invité présent : Nicolas THABARD, Directeur du Foyer logement

Le compte-rendu de la séance du 09 avril 2021 est approuvé sans observation des membres présents.

EMPRUNT CRCA

Un emprunt de 60 000 € a été inscrit en recettes au budget primitif de la commune pour financer une partie des travaux de voirie Rue Basse et de ceux de la Maison France Service. Les travaux de la Rue Basse étant à présent quasiment terminés et ceux de la Maison France Service déjà bien avancés, il convient de concrétiser l'emprunt. Parmi les deux propositions reçues, c'est le crédit agricole qui est retenu, aux conditions suivantes :

Montant à emprunter	60 000 €
Durée	144 mois
Taux du prêt fixe	0.71 %
Périodicité	Trimestrielle
Frais et commissions	90 €

Concernant les recettes attendues, le Maire informe le conseil municipal qu'il faut revoir à la baisse la subvention DETR/Etat inscrite au budget car le taux accordé est de 20 % au lieu des 35 % demandés, en raison de l'aide de la Poste.

DÉBAT D'ORIENTATION RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL - RLPI

Le Maire indique que le Règlement Local de Publicité (RLP) est un instrument de planification locale de la publicité pour des motifs de protection du cadre de vie. Sa mise en place répond à la volonté d'adapter le règlement national de publicité aux spécificités du territoire en adoptant des prescriptions plus restrictives que ce dernier.

Le RLP comprend au moins un rapport de présentation, une partie réglementaire et des annexes.

Le Conseil communautaire du Grand Dole, compétent en matière d'élaboration de document d'urbanisme, a prescrit l'élaboration d'un RLP intercommunal par délibération du 15 décembre 2015. Les objectifs poursuivis par l'élaboration du RLPI ont ainsi été définis :

- Limiter l'impact de la publicité extérieure sur le cadre de vie en protégeant le patrimoine naturel et bâti, notamment au sein du périmètre protégé au titre du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de Dole ;
- Améliorer la qualité des axes structurants notamment les entrées de ville de Dole ;
- Améliorer la qualité des zones d'activités notamment celles situées sur Dole où la réglementation nationale est plus souple que dans les autres zones d'activités ;
- Adapter la réglementation nationale aux caractéristiques du territoire ;
- Adopter des règles d'extinction nocturne des publicités, enseignes et pré-enseignes lumineuses ;
- Tenir compte des nouveaux procédés et nouvelles technologies en matière de publicité.

La phase de diagnostic pour le RLPi a été menée. Le Grand Dole s'attache désormais à la phase réglementaire qui comprend la rédaction des différentes pièces du RLPi et notamment son règlement. Il est demandé également aux conseils municipaux des communes membres de délibérer.

Chacun des membres du conseil municipal a été destinataire du lien sur le site du Grand Dole pour consulter le document préalablement à la réunion et le Maire invite le conseil municipal à débattre sur les propositions formulées par le Grand Dole. Pas d'observation à formuler si ce n'est la question qui se pose pour la publicité des manifestations associatives ? Est-ce qu'elle sera encore autorisée sous la forme que nous connaissons ?

TRAVAUX VOIRIE RUE BASSE

Le Maire communique au conseil municipal la déclaration sous-traitance présentée par la S.J.E dans le cadre du marché en cours pour les travaux Rue Basse. La S.J.E. propose de confier à **Cyril Coghetto Signalisations** la signalisation horizontale et verticale prévue dans le cadre du marché en cours. Le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant s'élève à 4 762.80 € H.T.

Unanimité du Conseil Municipal.

Le Maire invite tous les conseillers municipaux à la réception des travaux organisée par la SJE au caveau le vendredi 25 juin à midi. Les riverains de la Rue Basse y seront conviés également.

CONTRAT AU FOYER LOGEMENT

Le conseil municipal approuve la proposition du Maire de conclure un contrat à durée déterminée pour le recrutement d'un agent sur le poste d'agent social principal 2ème classe à raison de 25 heures hebdomadaires vacant depuis le départ à la retraite de l'agent titulaire : Contrat à durée déterminée de 3 ans renouvelable 1 fois 3 ans qui pourra déboucher sur un contrat CDI à l'issue des 6 ans. Il sera proposé à Mme ROUSSET dont le contrat se termine le 31/07/2021.

EMPLOIS MAISONS France SERVICE

Nicolas THABARD présente au conseil municipal le diaporama sur le fonctionnement d'une Maison France Service.

2 personnes doivent être présentes en continu 24 heures au moins par semaine. 1 personne au Guichet pour assurer l'accueil physique et une personne pour traiter les demandes et aider les personnes dans les démarches administratives et en alternance pour assurer la polyvalence, (plus de 250 démarches seront dématérialisées d'ici 2022).

A ce jour, deux personnes, lui-même et Carole RAUD (qui sera mutée depuis la crèche) ont bénéficié de la première partie de la formation.

La formation aux tâches de l'Agence Postale sera dispensée à partir du 01/09/2021 sur place, par LA POSTE. Au moins 90 % des compétences sont reconduites, sauf le service financier mais il sera toujours possible de prendre rendez-vous avec un conseiller.

Le Maire propose de créer un emploi de titulaire à temps complet (mutation de Carole RAUD) et un poste de contractuel à raison de 24 heures par semaine. Il convient que le conseil municipal crée les emplois correspondants. Il organisera prochainement une réunion de la commission du personnel pour examiner les candidatures reçues à ce jour pour le 2ème poste à pourvoir.

Nicolas THABARD sera détaché une dizaine de jours dès le 1^{er} septembre pour superviser la mise en route.

EMPLOI DE SECRÉTAIRE DE MAIRIE

Il convient également de prévoir le remplacement de la secrétaire de mairie dont le départ à la retraite est prévu le 01/10/2021. Le Maire propose un contrat à durée déterminée à raison de 30 heures par semaine étant précisé qu'il est prévu de confier à Nicolas THABARD une partie des tâches de secrétariat dans la limite d'une dizaine d'heures hebdomadaires. Il va recruter Adeline LABIGAND qui habite MOISSEY.

Unanimité du conseil municipal.

CONVENTION DE RÉSILIATION BAIL COMMERCIAL AVEC LA POSTE

Compte tenu de la transformation du Bureau de Poste de MOISSEY en Agence Postale Communale dans la Maison France Services, une convention de résiliation du bail commercial en cours avec LOCAPOSTE est proposée avec effet au 30/09/2021. Le bail commercial avait pris effet le 1er Janvier 2012. La transformation en Agence Postale communale implique le départ du Preneur des locaux loués. Le Maire est autorisé à signer la convention correspondante.

FOYER LOGEMENT MORATOIRE LA MAISON POUR TOUS

Le maire informe le conseil municipal que depuis le début de la crise sanitaire le foyer logement comptabilise de nombreux logements inoccupés. 11 à ce jour. Cela engendre une perte de recettes et des difficultés de trésorerie pour le foyer logement. Il propose au conseil municipal qui accepte à l'unanimité, de solliciter de la part de La Maison Pour Tous, un moratoire de 8 mois (du 01/01/2021 au 31/08/2021) sur les échéances du prêt professionnel et de les reporter à l'issue de cet emprunt à partir d'octobre 2029. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

ACQUISITION PARCELLE AB 506

La parcelle de terrain AB 506 est à vendre. Ce terrain situé en plein centre du Village, était jusqu'en 1986 un chemin rural. Un document d'arpentage créé la même année la parcelle AB 506 qui à ce jour figure dans les propriétés à vendre de Monsieur SYNEK Petr auprès de Maître ROQUEL, étude LEGATIS de DOLE. Dans le cadre du PLUI, cette parcelle a été classée en Réserve compte tenu de ses caractéristiques et le Maire a communiqué au notaire l'intention de la commune de se porter acquéreur en priorité de ladite parcelle, moyennant le prix d'un euro symbolique. Une délibération est nécessaire et le conseil municipal donne tout pouvoir au Maire pour faire aboutir ce projet.

QUESTIONS DIVERSES

LOGEMENT LOCATIF DE LA MAIRIE : Il sera libre d'ici un mois.

RÉUNION AVEC L'INSPECTEUR D'ACADÉMIE : Le projet de MOISSEY de créer une école est plutôt bien accueilli par l'inspecteur d'académie, mais il ne pourra pas se concrétiser sans l'adhésion des autres communes (PEINTRE, FRASNE au moins) et un pôle à 5 – 6 classes serait idéal même si l'Inspection Académique préconise des pôles plus importants.

TERRAIN AUBRIOT Michel Rue du Château d'eau : La parcelle ZC 116 est en vente en terrain à bâtir au prix de 45 € le m²

COMMISSION VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE : Une réunion est prévue le vendredi 18 Juin à 20 h 30 à la salle du conseil municipal. La commission des jeunes se réunira juste avant à 19 heures, une manifestation est envisagée le 31 juillet.

RALENTISSEUR ROUTE D'AUXONNE : Le devis a été établi mais pour l'instant le financement n'est pas prévu.

BENNE A DÉCHÊTS VERTS : Le SICTOM a traité la demande, la convention est en cours.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire

Dominique TRONCIN